Forster Systèmes de Profilés SARL
1 rue Victor Cousin | 77127 Lieusaint
@ : comptabilite@forster-systemes.fr | Tel : 01 64 13 85 31

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Préambule

Les termes « produit(s) » et « marchandise(s) » employés dans le corps du texte ci-après désignent d'une manière générale, tant les produits appartenant aux différentes gammes de FORSTER SYSTÈMES DE PROFILÉS ci-après « FORSTER FRANCE », filiale de la société Forster Systèmes de Profilés SA CH – 9320 Arbon (Suisse), que les logiciels, ordinateurs, machines-outils, outillages, leurs accessoires et les autres biens que FORSTER FRANCE commercialise en vue de permettre à ses clients d'assurer la gestion de leurs commandes comme le parachèvement de produits de gamme.

Article 1. Application des conditions générales de vente – opposabilité

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale et sont adressées ou remises à chaque acheteur par voie papier et/ou par voie informatique pour lui permettre de les accepter expressément à l'occasion de la commande et/ou à l'occasion de l'ouverture d'un compte client dans les livres de la société FORSTER FRANCE.

Elles prévalent sur les conditions d'achat sauf acceptation formelle et écrite de FORSTER FRANCE. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

Article 2. Conclusion du contrat

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par FORSTER FRANCE en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels FORSTER FRANCE accepte une dérogation aux présentes conditions.

La passation d'une commande entraîne leur acceptation par le client nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner.

FORSTER FRANCE ne considère comme commandes que celles qu'elle a acceptées et confirmées par écrit.

Sauf convention particulière, la confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur acceptation des présentes conditions générales de vente de FORSTER FRANCE, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Aucune commande de produits à livrer en un point donné ne sera recevable en deçà de 100€ H.T. pour les profilés, et 200€ H.T. pour les accessoires.

Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de FORSTER FRANCE.

Les commandes sont fermes et définitives et aucune annulation partielle ou totale, ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable de FORSTER FRANCE.

Les offres écrites de FORSTER FRANCE sont valables pour une durée de trois mois. Nos tarifs sont modifiables sans préavis, même en cours d'exécution d'une commande à livraisons fractionnées.

Article 3. Revente

En passant une commande, l'acheteur reconnaît expressément avoir pris connaissance de l'interdiction de revente simple des produits achetés chez FORSTER FRANCE et déclare y souscrire. Toute revente par l'acheteur de marchandises livrées par FORSTER FRANCE sans transformation réalisée par l'acheteur constitue une rupture de contrat du chef de l'acheteur et donnera lieu à une indemnisation ad hoc.

Article 4. Délais et conditions de livraison

Les délais de livraison indiqués par FORSTER FRANCE s'entendent à partir de la date de l'accusé de réception de commande émis par ses services.

Sauf convention expresse, ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut entraîner, ni annulation de la commande, ni indemnité, ni refus de marchandise. Dans tous les cas, si les conditions de paiement fixées ne sont pas observées par le client, ou si les renseignements, pièces et/ou documents à charge de ce dernier ne sont pas parvenus à FORSTER FRANCE en temps voulu, FORSTER FRANCE peut suspendre ou retarder, sans indemnité à sa charge, l'exécution des fournitures.

La livraison s'entend par mise à la disposition du client de la marchandise dans les usines ou magasins de Forster et/ou par la réception de la marchandise par le client sur le lieu d'expédition.

En cas de retard de ses approvisionnements « matières » comme en cas de rupture de ses stocks, FORSTER FRANCE pourra, si bon lui semble, proposer au client la résolution amiable de ses commandes, à moins qu'elle ne préfère suspendre simplement l'exécution de celles-ci. Dans l'un comme dans l'autre cas, FORSTER FRANCE ne saurait être tenue à quelque indemnité que ce soit, si ce retard ne lui est pas imputable.
La guerre, les grèves, les épidémies, les intempéries, l'interruption totale ou partielle des transports, la pénurie de matières premières, la suspension de fourniture d'énergie, les empêchements résultant de dispositions de l'autorité en matière d'importation, de change ou de réglementation économique, les incidents, accidents ou sinistres et toutes causes entraînant la mise en chômage technique de tout ou partie du personnel de FORSTER FRANCE, comme celles entraînant une perte totale ou partielle d'exploitation, et d'une façon générale, tous cas fortuits ou de force majeure, autorisent, de plein droit et sans formalité préalable, la suspension, temporaire ou définitive, de l'exécution des contrats en cours ou le report de celle-ci, sans indemnité ni dommages-intérêts.

4.1 retrait des marchandises par le client dans les usines ou magasins de Forster France
Le client s'engage à prendre livraison dans les 15 jours qui suivent l'avis de mise à disposition dans les usines ou magasins de Forster France. Ce délai expiré, FORSTER FRANCE pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par le client. Les marchandises, même vendues franco, voyagent aux seuls risques et périls du client, dès leur sortie des usines ou des magasins de FORSTER FRANCE.

Le client qui retire des marchandises dans les usines et/ou magasins de Forster France devra respecter les règles et procédures de fonctionnement et de sécurité exigées par FORSTER FRANCE dans ses usines et/ou magasins. Pour cela le client prendra soin de s'informer auprès de FORSTER FRANCE.

Si le retrait des marchandises mises à disposition est retardé par la volonté du client et sous réserve que FORSTER FRANCE y consente, le matériel est emmagasiné et manutentionné aux frais et risques du client sans responsabilité à charge de FORSTER FRANCE.
Le report, à la demande du client, du retrait des marchandises mises à disposition entraînera, pour des produits déjà fabriqués, des frais de magasinage, qui commenceront à courir à compter du premier jour au-delà du délai initialement prévu. Ces frais seront calculés à raison, par jour calendrier, de 1/1000ème du montant total TTC des produits concernés.
De convention expresse, le chargement au lieu de mise à disposition est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du client, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le personnel de FORSTER FRANCE ou par celui du transporteur, celui-ci, comme celui-là, prenant, dans cette hypothèse, la qualité de préposé du client. La vérification de la marchandise doit être effectuée par le client au moment du chargement. Le réceptionnaire doit vérifier immédiatement la quantité, le poids, les dimensions et la qualité des marchandises livrées. Pour être recevable, toute contestation à raison de l'état des marchandises doit avoir fait l'objet de réserves claires et motivées consignées sur l'avis d'expédition, signé par le réceptionnaire et contresigné par le préposé de Forster France. Ces réserves devront être confirmées dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, à Forster France. A défaut, la livraison est réputée conforme aux spécifications de la commande du client.

4.2 livraisons des marchandises au client par Forster France.
Les expéditions sont effectuées au gré de FORSTER FRANCE par tous moyens de transport, aux meilleures conditions de tarif envisageables. Si le client impose son transporteur ou des conditions particulières de transport, FORSTER FRANCE se réserve le droit de lui facturer le supplément de coût qu'elle peut être conduite à supporter de ce fait.
Les marchandises, même vendues franco, voyagent aux seuls risques et périls du client, dès leur mise à disposition de celui-ci dans les usines ou magasins de FORSTER FRANCE.
Si l'expédition est retardée par la volonté du client et sous réserve que FORSTER FRANCE y consente, le matériel est emmagasiné et manutentionné aux frais et risques du client sans responsabilité à charge de FORSTER FRANCE.
Le report, à la demande du client, du délai de livraison entraînera, pour des produits déjà fabriqués, des frais de magasinage, qui commenceront à courir à compter du premier jour au-delà du délai initialement prévu. Ces frais seront calculés à raison, par jour calendrier, de 1/1000ème du montant total TTC des produits concernés.
De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité du client, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le personnel de FORSTER FRANCE ou par celui du transporteur, celui-ci, comme celui-là, prenant, dans cette hypothèse, la qualité de préposé du client.
La livraison ne peut avoir lieu que si la marchandise est réceptionnée. Dans le cas contraire, FORSTER FRANCE se réserve le droit de réclamer au client les frais correspondant au retour, à la nouvelle présentation de la marchandise et à tous les frais de manutention et de magasinage y afférents.

La vérification de la marchandise doit être effectuée par le client au moment du déchargement. Le réceptionnaire doit vérifier immédiatement la quantité, le poids, les dimensions et la qualité des marchandises livrées.
Pour être recevable, toute contestation à raison de l'état des marchandises ou de la quantité livrée doit avoir fait l'objet de réserves claires et motivées consignées sur l'avis d'expédition, signé par le réceptionnaire et contresigné par le livreur. Ces réserves devront être confirmées dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, au transporteur et à FORSTER FRANCE. A défaut, la livraison est réputée conforme aux spécifications de la commande du client.

Article 5. Garantie et responsabilité

Sauf stipulation contraire, les commandes sont exécutées conformément aux normes, s'il en existe, et avec les tolérances d'usage, en qualités courantes et sans aucune connaissance de l'emploi particulier auquel le client destine les produits.
Les renseignements portés sur les catalogues, notices et barèmes, ainsi que ceux qui sont donnés aux clients pour le choix du produit le plus convenable à l'emploi envisagé ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas FORSTER FRANCE.
Les études et recommandations sont faites à titre gratuit et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité de FORSTER FRANCE. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'utilisateur, sous sa propre responsabilité, de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables au genre de réalisation et aux conditions particulières d'emploi envisagés. De même, il appartient au client de contrôler avant fabrication, par des essais appropriés, que les produits employés conviennent aux utilisations envisagées.
Il appartient au client d'avertir FORSTER FRANCE lorsqu'une qualité spéciale lui est nécessaire. Dans ce cas, la commande sera exécutée avec les tolérances conformes aux normes s'il en existe pour le produit considéré et/ou avec les tolérances d'usage. FORSTER FRANCE décline toute responsabilité quant aux erreurs de conception des marchandises livrées et quant à l'emploi auquel le client les destine.
Toute réclamation, non imputable au transport, devra être immédiatement consignée sur l'avis d'expédition délivré à la livraison des marchandises et confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard, dans un délai d'une semaine suivant la date d'expédition des marchandises.
Les produits doivent être mis en œuvre dans un délai très court après leur livraison. Le stockage éventuel doit être effectué dans un endroit sec, à l'abri de toute condensation, et dans des conditions excluant toute déformation ou altération des produits. Aucune réclamation pour corrosion ou autre motif provoqué par des conditions de stockage inadéquates ne sera prise en considération.
En toutes hypothèses, FORSTER FRANCE ne pourra être tenue qu'au remplacement pur et simple, au tarif de transport qu'elle considère adéquat, des produits par elle reconnus défectueux, sans autre indemnité. Les produits ainsi remplacés resteront sa propriété. Sont exclues de toute garantie, les défectuosités résultant d'un stockage, d'un montage ou d'une utilisation des produits par le client dans des conditions anormales, non conformes aux règles de l'art ou aux prescriptions et recommandations éventuelles de FORSTER FRANCE.
En aucun cas, FORSTER FRANCE ne saurait être tenue pour responsable des dommages occasionnés par la transformation ou la mise en œuvre de ses produits ou par une utilisation inappropriée au regard de leurs caractéristiques chimiques, physiques et mécaniques.
Notre garantie se limite au remplacement des éléments prouvés défectueux après examen contradictoire, à l'exception de tous dommages et intérêts à quelque titre que ce soit, notamment manque à gagner… et en général pour tout préjudice allégué, direct ou indirect, le client devant, avant usage ou revente, vérifier la marchandise. Notre garantie n'est accordée que si les conditions de mise en œuvre et d'entretien sont respectées.
Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à FORSTER FRANCE toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
FORSTER FRANCE n'accepte aucun retour de marchandises sans l'avoir préalablement autorisé par écrit. En cas d'autorisation, les marchandises concernées doivent être restituées par le client, à ses frais et dans l'état dans lequel elles ont été fournies.
Pour garantir la qualité de ses produits et préserver ses marques, FORSTER FRANCE dispose d'un droit de reprise, en quelque lieu que ce soit, des produits dont la qualité est mise en doute, le client s'engageant à apporter son aide, notamment logistique et en établissant un stock.

Article 6. Propriété intellectuelle

La marque FORSTER est la propriété exclusive de FORSTER FRANCE. Elle recouvre l'ensemble des panneaux, composants, profilés, accessoires et quincaillerie qui constituent les produits de ses gammes. Toute référence à ces marques implique l'emploi de produits distribués par FORSTER FRANCE ou par ses licenciés. Tout emploi, même partiel, de produits ou d'accessoires d'une autre provenance, sous l'appellation, même implicite ou indirecte, de l'une quelconque des marques de FORSTER FRANCE, constituera une contrefaçon susceptible d'entraîner des poursuites. En toutes hypothèses un tel emploi exonère totalement FORSTER FRANCE des conséquences pouvant résulter de défauts de conception, de fabrication, de mise en œuvre ou de vices, apparents ou cachés, des produits contrefaits, que ceux-ci, ou bien que l'ouvrage, la pièce ou tout autre

bien, livré en état de service à la clientèle finale, incorporent ou non des produits d'origine de FORSTER FRANCE. Cette exonération de responsabilité ne préjudice en rien aux droits de FORSTER FRANCE de faire cesser immédiatement l'infraction et saisir les produits contrefaits et de poursuivre le ou les contrefacteurs en paiement de dommages-intérêts.

Article 7. Prix et conditions de paiement

Les tarifs de FORSTER FRANCE s'entendent pour marchandises non emballées, transport non compris.
Les factures de FORSTER FRANCE sont majorées d'un montant forfaitaire au titre du coût administratif d'établissement des documents de facturation et au titre des coûts de transport.
Les marchandises sont payables au siège de FORSTER FRANCE. Notre délai de règlement est à 30 jours fin de mois sauf accord dérogatoire entre les parties. Le moyen de paiement est la Lettre de Change Relevé sauf accord dérogatoire entre les parties.
La mise à disposition des marchandises au client constitue le fait générateur de la facturation de FORSTER FRANCE.
Tout retard de paiement d'une facture ou d'une traite entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et calculées au taux annuel de 20 %. Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC des sommes restant dues.
En cas de paiement tardif, FORSTER FRANCE pourra également réclamer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, sans préjudice du droit de réclamer une indemnisation complémentaire si elle justifie de frais de recouvrement plus élevés, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce.
CLAUSE PENALE : En cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées, en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité fixe de 15 % de leur montant TTC. Les frais de procédure, contentieux, judiciaire y compris les frais irrépétibles seront remboursés.
FORSTER FRANCE se réserve le droit de subordonner l'exécution des commandes même après livraison partielle, au règlement comptant ou à l'octroi de garanties personnelles ou réelles, avant expédition, quelles qu'aient été, par ailleurs, les modalités de paiement initialement prévues avec le client et, ce, sans avoir à lui en justifier les motifs.
Le non-paiement par le client d'une facture à son échéance exacte, comme le défaut de retour, ou le non-retour dans les dix jours, d'un effet envoyé à l'acceptation, rend le paiement de toutes les autres factures de FORSTER FRANCE au client, quel que soit leur terme, immédiatement exigible, même si ces factures ont donné lieu à des effets déjà mis en circulation, FORSTER FRANCE aura, dans ce cas, la faculté de suspendre ou d'annuler, purement et simplement, l'exécution de toutes commandes en cours et d'exiger le paiement comptant avant expédition de toute nouvelle fourniture, quelles que soient les conditions antérieurement convenues pour cette fourniture.
En outre les acomptes éventuellement versés resteront acquis par FORSTER FRANCE à titre de dommages et intérêts.

Toute modification de la situation juridique du client, telle que, notamment : vente, apport ou mise en location gérance de tout ou partie de son fonds de commerce, décès ou incapacité, difficultés ou cessation des paiements de fait ou de droit, redressement et/ou liquidation judiciaire, dissolution ou modification de forme juridique, même après exécution partielle des commandes, entraîne l'application des mêmes dispositions que celles ci-dessus prévues en cas de non-paiement de facture.

Article 8. Réserve de propriété

FORSTER FRANCE reste propriétaire des marchandises vendues jusqu'au complet paiement de leur prix en principal et accessoires, par le client. Il est précisé que par complet paiement du prix, FORSTER FRANCE entend l'encaissement effectif du titre de paiement et non pas la remise d'un titre créant une obligation de payer. En cas de paiement échelonné, il n'y a complet paiement qu'après paiement de toutes les échéances. Les reports d'échéance éventuellement accordés seront assortis de la même réserve de propriété.
Les risques encourus sont transférés de plein droit à l'acheteur dès la livraison des marchandises et en dépit de toutes stipulations contraires.
La propriété des marchandises vendues est réservée à FORSTER FRANCE, qui conserve, en conséquence, la faculté de les reprendre en l'état et en tous lieux où elles se trouvent sous la garde du client ou bien, d'en revendiquer tout ou partie du prix de revente auprès d'un tiers sous acquéreur.
En cas de défaut de paiement, FORSTER FRANCE pourra reprendre les marchandises en l'état et en tous lieux où elles se trouvent sous la garde du client, ce sans préjudice de toutes indemnités et dommages-intérêts pour frais d'annulation et de reprise comme pour la dépréciation qu'elles auraient pu subir.
Lorsque les marchandises auront été revendues, la revendication pourra s'exercer sur le prix des marchandises ou de toute créance correspondante, même entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, le client s'engageant à prêter son concours à FORSTER FRANCE pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs. Dans tous les cas, FORSTER FRANCE est subrogée dans les droits du client en ce qui concerne toutes sommes ou indemnités qui pourraient lui être dues, pour quelque raison que ce soit, et notamment d'assurance, jusqu'à due concurrence du prix des marchandises livrées et non encore payées.

Nonobstant la présente clause, tous les risques que pourraient subir ou causer les marchandises à compter de leur mise à disposition au client restent à la charge de ce dernier.
Le client est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires de nature à individualiser suffisamment les marchandises vendues sous réserve de propriété, ainsi que toutes mesures de défense en sorte de faire reconnaître, en toutes circonstances, le droit de propriété de FORSTER FRANCE sur ces marchandises, même en cas de tentative de saisie, de mise sous séquestre ou de revendication par un tiers. Les marchandises seront utilisées ou revendues par le client dans l'ordre chronologique des livraisons de FORSTER FRANCE. En conséquence, les marchandises en stock chez le client seront réputées afférentes aux factures de FORSTER FRANCE non réglées. La restitution des marchandises appartenant à FORSTER FRANCE en vertu de la présente clause se fera aux frais, risques et périls du client.
Il devra également assurer les marchandises, et, en cas de sinistre, subroger FORSTER FRANCE sur simple demande de celle-ci, dans les droits qu'il tient de sa police à l'encontre de son assureur.

Article 9. Machines-outils, outillage...
La vente, par FORSTER FRANCE, de tous produits, hors produits de gamme, est soumise aux présentes conditions générales et spécifiques suivantes.
Après commande, FORSTER FRANCE remet au client les dessins d'installation ou de fondation, s'il en existe, émanant des fabricants, à l'exclusion de tout dessin d'exécution. Les cotes de massifs de fondation ne sont données qu'à titre indicatif. Ces massifs doivent être établis par le client, sous sa seule responsabilité en tenant compte des éventuelles variations exigées par les conditions locales d'implantation.
Les études et documents de toute nature demeurent la propriété exclusive de FORSTER FRANCE. Lorsqu'ils sont communiqués au client, celui-ci ne peut les divulguer, diffuser, exécuter sans l'autorisation préalable, exprès et par écrit, de FORSTER FRANCE, à qui ils devront être restitués à première demande de sa part. Les frais d'études et de déplacements sont facturés au client en sus du prix des produits.
Les poids mentionnés dans les offres de FORSTER FRANCE n'engagent pas cette dernière. Les éventuels écarts constatés au moment de la livraison ne peuvent en aucun cas constituer le fondement de réclamations.
Les prix s'entendent pour des produits non emballés, mis à disposition du client dans les magasins de FORSTER FRANCE.
Les emballages sont toujours dus par le client en sus du prix des produits et ne sont pas repris par FORSTER FRANCE. A défaut d'indication spéciale du client à ce sujet, ces emballages sont prévus pour assurer au mieux la préservation des produits.
Les travaux d'entretien et de réparation, lorsqu'ils sont assurés par FORSTER FRANCE, de même que les produits supplémentaires ou livrés en cours de montage, sont payables au comptant, selon les conditions de paiement prévues à l'article 7 des présentes.
Le client devra respecter et faire respecter les préconisations de montage et d'utilisation établies par les fabricants et sera seul responsable de la conformité de ses installations aux lois et règlements en vigueur en matière de sécurité.

Article 10. Attribution de juridiction
En cas de contestation quelle qu'en soit la nature, la loi française est seule applicable et les tribunaux dans le ressort du siège social de FORSTER FRANCE sont seuls compétents, quelles que soient les conditions particulières de vente et le mode de paiement convenu, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de demandeurs ou de défendeurs ou, encore, de création de lettres de change ou de tous autres effets de commerce.

NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET LES ACCEPTONS

Fait à ……., le …….

Signature + Tampon précédée de la mention « Lu et Approuvé » :